



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 octobre 2023
(OR. en)

13223/23
PV CONS 42
AG 107

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires générales)
19 septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation des points "A" Liste des activités non législatives.....	3

Activités non législatives

3.	Règlement du Conseil modifiant le règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne	3
4.	Préparation du Conseil européen des 26 et 27 octobre 2023: Projet d'ordre du jour annoté	3
5.	Programmation législative: lettre d'intention.....	3
6.	Dialogue annuel sur l'État de droit: évaluation.....	3
7.	Dialogue annuel sur l'État de droit: discussion horizontale.....	3
8.	Divers.....	3

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 12868/23.

2. Approbation des points "A"

Liste des activités non législatives

12869/23

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susvisé, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

Activités non législatives

3. Règlement du Conseil modifiant le règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne 12662/23
12607/23

(Base juridique: article 342 du TFUE)

Présentation par l'Espagne

Échange de vues

Adoption

4. Préparation du Conseil européen des 26 et 27 octobre 2023: 12581/23
Projet d'ordre du jour annoté
Échange de vues

5. **Programmation législative: lettre d'intention**  12654/23
Présentation par la Commission 12541/23
Échange de vues

La Commission a présenté sa lettre d'intention concernant l'élaboration de son prochain programme de travail pour 2024. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur cette base. Ce point a été examiné en session publique.

6. Dialogue annuel sur l'État de droit: évaluation 12162/23
Échange de vues

7. Dialogue annuel sur l'État de droit: discussion horizontale 11839/23
Échange de vues

8. Divers

 Débat public (article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil)